

# Nouvelles et chronique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **4 (1859)**

Heft 13

PDF erstellt am: **05.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

fédérale me charge de vous remercier pour le dévouement, le zèle et la discipline dont vous avez fait preuve pendant cet armement, tout en vous engageant à vous tenir prêts à répondre au premier appel de la patrie, pour le cas où elle aurait de nouveau besoin de vos services.

A ces remerciements je joins le témoignage de mon entière satisfaction pour votre excellent esprit et votre discipline exemplaire. Nous avons fait un service plus pénible que brillant, mais le soldat ne choisit pas sa position. Sans se laisser entrainer par ses sympathies, il doit obéir. Nous continuerons à faire honneur à l'armée fédérale : ceux qui restent en activité par leur bonne conduite, ceux qui quittent le service, en traversant nos cantons confédérés avec ordre et discipline.

Nous emportons un bon souvenir de la manière cordiale et vraiment fédérale avec laquelle nous avons été accueillis par les habitants de ce beau pays. Espérons que de leur côté, ils feront la part des difficultés de notre position, et puisse notre séjour parmi eux contribuer à resserrer les liens qui unissent le Tessin à la Confédération.

Soldats! Votre commandant, heureux et fier d'être à votre tête, vous fait ses adieux, peut-être devrait-il vous dire : *au revoir!* Nous rejoignons nos foyers, mais c'est pour nous tenir prêts à reprendre nos armes au premier appel. Si la tempête menaçait de nouveau nos Alpes, la VIII<sup>e</sup> division, fidèle à la voix de l'honneur et de la patrie, porterait fièrement ses drapeaux au devant du danger, prête à tous les sacrifices pour défendre notre neutralité, nos libertés et notre indépendance.

*Le commandant de la VIII<sup>e</sup> division,*  
BONTEMS, colonel fédéral.

Le quartier-général des troupes fédérales a été transféré à Bellinzone. La brigade Gonzenbach reste à son poste.

**Neuchâtel.** — Conformément à notre loi sur l'organisation de la landwehr, le Conseil d'Etat, dans sa séance du 14 juin 1859, a déterminé les circonscriptions territoriales qui devront fournir les hommes du 3<sup>e</sup> bataillon de landwehr, et il a en même temps composé comme suit le cadre de ce bataillon :

Commandant,	<i>Perret, David,</i>	Neuchâtel.
Major,	<i>Barbier, Charles,</i>	Boudry.
Aide-major,	<i>Grosclaude, Ch.-Henri, cap.,</i>	Fleurier.
Quartier-maître,	<i>Clerc, L.-Aug., 1<sup>er</sup> sous-lieut.,</i>	Verrières.
Porte-drapeau,	<i>Nicolet, Jules, lieutenant,</i>	Locle.
Aumônier,	<i>Franel, James,</i>	Bevaix.
Médecin de bataillon,	<i>Aschoff, Albert</i>	Locle.
Médecin-adjoint,	<i>Geymuller, Adolphe,</i>	Travers.
	<i>I<sup>e</sup> Compagnie.</i>	
Capitaine,	<i>Dumont, Edouard,</i>	Locle.
Lieutenant,	<i>Perregaux, H.-François,</i>	Coffrane.
1 <sup>er</sup> sous-lieutenant,	<i>Yulmy, Pierre,</i>	Neuchâtel.
2 <sup>me</sup> sous-lieutenant,	<i>Guinand, Louis-Numa,</i>	Brenets.
	<i>II<sup>e</sup> Compagnie.</i>	
Capitaine,	<i>Jacol, Louis-Edouard,</i>	Locle.
Lieutenant,	<i>Ruedin, Justin,</i>	Cressier.
1 <sup>er</sup> sous-lieutenant,	<i>Thévenaz, Louis-Marius,</i>	Locle.
2 <sup>me</sup> sous-lieutenant,	<i>Hugnenin, Ulysse-Bélisaire,</i>	Locle.

III<sup>e</sup> Compagnie.

Capitaine,	<i>Mayland</i> , Antoine-Jules,	Ponts.
Lieutenant,	<i>Grandjean</i> , Ulysse,	Buttes.
1 <sup>er</sup> sous-lieutenant,	<i>Pernet</i> , François,	Saint-Aubin.
2 <sup>me</sup> sous-lieutenant,	<i>Benoit</i> , Louis,	Ponts.

IV<sup>e</sup> Compagnie.

Capitaine,	<i>Bovet</i> , Alphonse,	Fleurier.
Lieutenant,	<i>Grandjean</i> , Ami-Louis,	Buttes.
1 <sup>er</sup> sous-lieutenant,	<i>Mossel</i> , Auguste,	Fontainemelon.
2 <sup>me</sup> sous-lieutenant,	<i>Köhly</i> , Justin,	Brenets.

V<sup>e</sup> Compagnie.

Capitaine,	<i>Bovet</i> , Charles-Gustave,	Fleurier.
Lieutenant,	<i>Juret-Reuge</i> , H.-Constant,	Buttes.
1 <sup>er</sup> sous-lieutenant,	<i>Lambelet</i> , Alexandre,	Côte-aux-Fées.
2 <sup>me</sup> sous-lieutenant,	(Vacat).	

VI<sup>e</sup> Compagnie.

Capitaine,	<i>Rössinger</i> , Edouard,	Couvet.
Lieutenant,	<i>Montandon</i> , Louis,	Fleurier.
1 <sup>er</sup> sous-lieutenant,	<i>Favarger</i> , Ch.-Louis,	Neuchâtel.
2 <sup>me</sup> sous-lieutenant,	<i>Tissot</i> , Louis-Alfred,	Locle.

Le Conseil d'Etat a, en outre, nommé M. *Philippe Suchard fils* au grade de 2<sup>e</sup> sous-lieutenant de carabiniers, dans le contingent, et le Grand Conseil, dans sa séance du 21 juin 1859, a nommé commissaire des guerres de 2<sup>me</sup> classe, avec rang de major, M. *Alphonse Poyet*.

**Vaud.** — Dans sa séance du 17 juin 1859, le Conseil d'Etat a nommé M. *Béboux*, Charles, à Cully, capitaine de mousquetaires n<sup>o</sup> 2 de réserve du 3<sup>e</sup> arrondissement. — M. *Desponds*, J.-L.-H., à Lausanne, premier sous-lieutenant de chasseurs de droite n<sup>o</sup> 1 de réserve du 3<sup>e</sup> arrondissement. — M. *Bastian*, Charles, à Lutry, premier sous-lieutenant de chasseurs de droite n<sup>o</sup> 2 de réserve du 3<sup>e</sup> arrondissement. — *Maget*, Samuel-Alexandre, à Lausanne, premier sous-lieutenant de chasseurs de gauche n<sup>o</sup> 1 de réserve du 3<sup>e</sup> arrondissement. — Le 28, M. *Lassueur*, Charles-Louis, à Bullet, lieutenant de mousquetaires n<sup>o</sup> 4 d'élite du 6<sup>e</sup> arrondissement. — M. *Steinmetz*, Emile, à Cossonay, second sous-lieutenant de mousquetaires n<sup>o</sup> 4 d'élite du 7<sup>e</sup> arrondissement. — M. *Jotterand*, Jean-Gabriel, à St-Livres, second sous-lieutenant de chasseurs de gauche d'élite du 4<sup>e</sup> arrondissement. — Le 22, M. *Dégion*, Jaq.-L<sup>s</sup>, à Courtilles, second sous-lieutenant de mousquetaires n<sup>o</sup> 2 d'élite du 8<sup>e</sup> arrondissement. — M. *Bovard*, Louis, à Cully, premier sous-lieutenant de chasseurs n<sup>o</sup> 9 du 3<sup>e</sup> arrondissement. — M. *Meylan*, Henri, à Bottens, capitaine de mousquetaires n<sup>o</sup> 4 d'élite du 5<sup>e</sup> arrondissement. — M. *Audemars*, Ch.-H., au Chenit premier sous-lieutenant de mousquetaires n<sup>o</sup> 5 d'élite du 5<sup>e</sup> arrondissement. — Le 24, M. *Baud*, Louis, à Perroy, second sous-lieutenant de chasseurs de gauche n<sup>o</sup> 2 de réserve du 4<sup>e</sup> arrondissement. — M. *Compondu*, Louis, à Echallens second sous-lieutenant de chasseurs n<sup>o</sup> 9 du 5<sup>e</sup> arrondissement. — Le 25, M. *Margot*, Louis, à Sainte-Croix, premier sous-lieutenant de mousquetaires n<sup>o</sup> 4 de réserve du 6<sup>e</sup> arrondissement. — Le 28, M. *Saussaz*, Louis, à Ollon, commandant du bataillon d'élite du 2<sup>e</sup> arrondissement.

Dans sa séance du 24 juin dernier, le Conseil d'Etat a nommé M. le capitaine Jaques *Chantrens*, à Lausanne, juge au tribunal militaire cantonal, en remplacement du citoyen Antoine Chambaz, à Arzier, actuellement major.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois. Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à MM. CORBAZ et ROUILLER fils, à Lausanne.